LYCEE EVARISTE DE PARNY
Rue Auguste VINSON
B.P. 543
Plateau Caillou
97867 SAINT PAUL CEDEX
TEL : 02.62.55.46.56/FAX : 02.62.22.88.95
Courriel : ce.9740597f@ac-reunion.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE DE FOURNITURES RELATIF A L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES

ANNEE 2019

Article 1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat, la livraison, l'installation et la mise en service de matériels informatique en vue d'équiper le LYCEE EVARISTE DE PARNY.

Article 2 Décomposition en lots du marché

LOT N° 1	**CLASSE MOBILE**
LOT N° 2	**ORDINATEURS TYPE : BUREAUTIQUE**
LOT N° 3	**ORDINATEURS TYPE : STATION DE TRAVAIL**
LOT N° 4	**ORDINATEURS PORTABLES**
LOT N° 5	**BORNES WIFI**
LOT N° 6	**TABLETTES NUMERIQUES**
LOT N° 7	**IMPRIMANTES**
LOT N° 8	**DIVERS PERIPHERIQUES INFORMATIQUES**

Article 3 : Descriptif des matériels

Les matériels proposés devront, au minimum, répondre aux spécifications techniques suivantes être livrés dans un délai de 30 jours à compter de la notification du marché.

LOT N° 1 : UNE CLASSE MOBILE de 30 PORTABLES de 15.6''

L'armoire doit pouvoir contenir 30 portables de 15'' et être sécurisée.
La recharge des batteries des portables doit être centralisée et protégée.
Les ordinateurs devront avoir la configuration minimum suivante :
Core i5, 4Go de RAM,HDD 120Go et 15,6''

LOT N° 2 : TRENTE DEUX UNITES CENTRALES TYPE BUREAUTIQUE

Le matériel devra être équipé d'un processeur de **dernière génération** capable de faire fonctionner les applications suivantes : *traitements de textes, tableur, base de données, EBP PGI compta, Gimp, Photoshop, quick Business*. Un outil propriétaire d'assistance permettant la mise à jour des pilotes et du bios devra être disponible pour le matériel sur la période de garantie.

L'unité centrale sera une mini tour et comprendra :

Processeur Intel Core i5 ou équivalent
Disque dur SSD 128 Go (**540 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en lecture: **520 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en écriture)
8 Go de SDRAM DDR3
LAN 10/100/1000 Mbits/s
4 USB dont 2 en face avant, audio frontal
Souris optique & clavier 102 touches
License Windows 10 Pro 64 bits
4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

Quantités prévisionnelle : 32 (plus ou moins 5)

LOT N° 3 : VINGT (20) ORDINATEURS TYPE STATION DE TRAVAIL

Le matériel devra être équipé d'un processeur de **dernière génération** capable de faire fonctionner les applications suivantes : *traitements de textes, tableur, base de données, compta**, motion works, solid works, photoshop, montage vidéo***. (La ***combinaison « unité centrale et la carte graphique » devra impérativement être certifiée par SolidWorks***) Un outil propriétaire d'assistance permettant la mise à jour des pilotes et du bios devra être disponible pour le matériel sur la période de garantie.

L'unité centrale sera une mini tour et comprendra :

Processeur Intel Core i7 ou équivalent
Disque dur SSD 256 Go min **(540 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en lecture : **520 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en écriture)
8 Go de SDRAM DDR3 minimum
LAN 10/100/1000 Mbits/s onboard
4 USB dont 2 en face avant, audio frontal
Souris optique & clavier 102 touches
Écran LCD (led) 22 pouces
License Windows 10 Pro 64 bits
4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeurs sur site

Quantités prévisionnelle : 20(plus ou moins 2)

LOT N° 4 : VINGT SIX (26) ORDINATEURS PORTABLES 17'' ET DEUX PORTABLES (2) 13''

Processeur Intel Core i5 ou équivalent
Disque dur de 240 Go SSD minimum
8 Go de SDRAM DDR3 minimum
Carte graphique intel HD graphique
Windows 10 Professionnel 64 bits
4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

Quantités prévisionnelle : 26 (plus ou moins 2 pour les 17 pouces)
Quantités prévisionnelle : 2 (plus ou moins 1 pour les 13 pouces)

LOT N° 5 : NEUF (9) BORNES WIFI

Le matériel devra pouvoir être installé à l'intérieur comme à l'extérieur.
Il sera compatible 802.11a/b/g/n/ac, technologie 2x2 MIMO en 802.11ac permettant d'atteindre un débit théorique de 450 Mbps en 2.4 GHz et 1300 Mbps en 5 GHz.
Il devra pouvoir recevoir un minimum de 200 connexions simultanées.
L'alimentation PoE sera fournie.
Le matériel doit être évolutif et permettre une extension importante des points d'accès.

LOT N° 6 : VINGT QUATRE (24) TABLETTES TACTILES

*Modèle de référence chez SAMSUNG :**Galaxy Tab A tactile FHD " ou équivalent***
20 Tablettes
20 Étuis de protection pour la tablette.

Modèle Apple ou équivalent
4 tablettes ipad (Wi-Fi) 128 Go
4 étuis de protection

3 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

LOT N° 7 : TROIS (3) IMPRIMANTES LASER & JET D'ENCRE

DEUX (2) IMPRIMANTES LASER RECTO-VERSO COULEUR

Format papier **A4 ; A5 ; A6 ; B5**
Port **USB 2.0 haut débit**
Port Ethernet 10/100
Toners haut rendement capacité 8 000 pages
2 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

UNE (1) IMPRIMANTES JET D'ENCRE

Impression recto
Format papier A3
Port USB 2.0 haut débit.

2 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

LOT N° 8 : DIVERS PERIPHERIQUES

25 Disques dur SSD minium 120Go **(Vitesses de lecture de 530 Mb/S et 440 Mb/S en écriture min)**

05 Disques externe SSD USB3 1To

12 télécommandes de présentation et pointeur sans fil.

04 onduleurs de type APC off-line 500 VA ou équivalent.

Article 4 Prestations dues par le titulaire

4.1 Installation des matériels

Moyennant le prix global et forfaitaire de chaque lot du présent marché, les prestations à exécuter par le titulaire comprennent :

1/ La fourniture des matériels ;

2/ La livraison, l'installation dans les salles et la mise en service des matériels ainsi que la récupération des emballages ;

3/ La fourniture d'un dossier technique, le jour de la livraison des matériels, comprenant les schémas et notices de fonctionnement et d'entretien en langue française, conforme à la norme AFNOR NF X 60-200 ;

4/ La récupération des anciens matériels lorsqu'il s'agit d'un renouvellement.

4.2 Maintenance des matériels dans le cadre de la garantie

La maintenance des matériels comprend les interventions demandées par l'établissement en cas de fonctionnement défectueux de l'un quelconque des matériels faisant l'objet du marché, ainsi que les modifications exécutées à l'initiative du titulaire en accord avec l'établissement. La garantie comprend la valeur des pièces ou éléments, des outillages nécessaires, ainsi que les frais de la main-d'œuvre qui leur est affectée.

La maintenance s'effectue dans les locaux de l'établissement.

Le titulaire s'engage à effectuer les réparations demandées dans un délai de 72 heures, ce délai pouvant être ramené à 48 heures en cas d'urgence déclarée par le Chef d'Etablissement. Le délai commence à courir à compter de la date d'émission, par fax ou par courriel, de la demande d'intervention par le Chef d'Etablissement.

Article 5 Contrôle et essais des installations

Les opérations de vérification ont pour but de constater que le matériel et les prestations fournis permettent d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.

5.1 Opérations de vérification des installations

5.1.1 Vérification d'aptitude

Dans un délai de 15 jours à compter de la mise en ordre de marche, le Chef d'Etablissement ou son représentant procéderont à une vérification d'aptitude dont le but est de constater que le matériel et les progiciels livrés présentent les caractéristiques techniques demandées.

L'essai des matériels portera sur une mise en service et une démonstration devant une équipe spécialisée de l'établissement.

La vérification portera en particulier sur :

. L'efficience des fonctions techniques principales :
- Micro-ordinateurs : mise en route, bon fonctionnement des applications,
- Imprimantes : mise en route, temps d'impression et qualité de l'impression ;

. La conformité des matériels au regard de la réglementation.

5.1.2 Vérification de service régulier

Durant une période de deux mois, il sera vérifié que le matériel fourni est capable d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.

A ce titre, un cahier recensant les différents incidents sera tenu par le représentant du Chef d'Etablissement.

5.1.3 Admission

A l'issue de la période de vérification de service régulier, le Chef d'Etablissement procédera, dans un délai de 15 jours, à la notification de sa décision.

5.2 Opérations de vérification des prestations de maintenance

A l'issue de chaque intervention du titulaire, au titre de sa garantie, le Chef d'Etablissement ou son représentant vérifient que les matériels réparés sont capables d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.
A l'issue de ces vérifications, la réception des réparations sera prononcée par le Chef d'Etablissement ou son représentant.

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du présent CCTP et en accepte les termes

Fait à le,

Signature de la personne habilitée,
Cachet de l'entreprise